

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 3 avril 2023

Date de convocation : 28 mars 2023	Nombre de membres { présents : 46 absents : 37
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 14 avril 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 46  
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2023-25  
Abstentions, blancs ou nuls : 0

**OBJET : Schéma directeur de l'IRVE**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TROIS du mois d'AVRIL, lundi à 10 heures 33 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 46 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON  
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons  
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans  
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts  
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac  
M. COUVRAT-DESERVIGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha  
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE  
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac  
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade  
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac  
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU  
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha  
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers  
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'île d'Oléron  
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac  
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'île de Ré  
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts  
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie  
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers  
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN  
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire

Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage  
M. GARDEY Sébastien, suppléant de M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac  
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts  
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY  
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE  
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré  
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes  
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes  
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon  
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES  
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers  
M. RECHT Eric, suppléant de M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente  
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha  
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord  
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Ile de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 37 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé  
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé  
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé  
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire, excusée  
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé  
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé  
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES  
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes  
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente, excusée  
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER  
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN  
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans  
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée  
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord  
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé  
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé  
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE  
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon  
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons  
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER  
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans  
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé  
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé  
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ  
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES  
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée  
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président explique que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite « loi LOM »), a introduit la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE). Le SDIRVE définit les priorités de l'action pour parvenir à « une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ».

En mai 2021, les modalités de l'élaboration du SDIRVE ont été précisées aux articles R353-5-1 et suivants du Code de l'énergie.

Outre qu'il permettra de bénéficier d'une part couverte par le tarif de 75 % pour le raccordement électrique des bornes concernées, le SDIRVE permettrait d'envisager une troisième phase de déploiement de bornes par le SDEER, le cas échéant, en complément des parcs subventionnés par la Région (58 bornes de recharge rapide en 2020-2022) et par le Plan de relance (27 bornes de recharge rapide en communes rurales en 2022-2023).

Le 30 juin 2022, le Bureau avait donné mandat à M. le Président pour élaborer un SDIRVE qui serait soumis à l'approbation du Comité syndical et, si nécessaire, passer tout marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et procéder à tout achat de données ainsi que solliciter toute subvention ou contribution à cet effet.

A l'automne 2022, des données de fréquentation des bornes de Charente-Maritime accessibles au public ont été achetées à la société GIREVE.

Le 13 février 2023, le Conseil régional a fait part au SDEER de l'attribution d'une subvention de 33 % du coût HT de l'élaboration d'un SDIRVE, plafonnée à 19 800 euros.

Le 27 janvier 2023, un appel d'offres a été lancé pour une assistance à maîtrise d'ouvrage de réalisation du SDIRVE. Le 27 février, date limite de remise des offres, six offres ont été reçues par le SDEER. Elles ont été examinées par la CAO du SDEER réunie le 20 mars 2023 en matinée. Le 20 mars 2023, le Bureau a pris acte de la décision de la CAO et a donné mandat à M. le Président pour passer le marché correspondant.

M. le Président explique que l'élaboration du SDIRVE est structurée en grandes étapes :

- la réalisation d'un diagnostic, comprenant un état des lieux de l'offre de recharge et une évaluation de l'évolution de l'offre et de l'évolution des besoins,
- l'élaboration d'une stratégie territoriale avec des objectifs opérationnels.

S'en suit une première approbation du projet de SDIRVE qui doit être transmis au Préfet, pour avis. Le projet, modifié le cas échéant pour tenir compte de l'avis du Préfet, devra ensuite être définitivement adopté par le Comité syndical.

Pour une plus grande célérité dans la conduite du projet, M. le Président propose au Comité de donner mandat au Bureau pour la première approbation du SDIRVE en cours d'élaboration, avant son dépôt en préfecture.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui lui a été présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*